

SE DONNER LES OUTILS POUR UN PROJET INDIVIDUALISÉ

1 Enjeux

Le projet institutionnel précise les missions de l'établissement et les moyens mis en œuvre, le projet individualisé permet un recentrage sur l'enfant, il reflète la prestation de service qui lui est proposée, comme le préconisent les annexes 24.

2 Objectifs

Les établissements sont passés progressivement d'une logique d'admission où la capacité d'accueil prédomine à une logique de prestation de service, où l'on affine la capacité à répondre à une problématique.

- Le projet individualisé au profit de l'utilisateur permet de cerner les potentialités à partir desquelles des priorités d'actions sont proposées.
- Des orientations sont définies, elles aboutissent à la présentation claire d'objectifs favorisant l'épanouissement et la progression du jeune.

3 Plan d'action

Etude et définition d'une méthodologie.

1) Procédure d'admission : recueil d'informations permettant l'ouverture du dossier (relations avec C.D.E.S., famille, 1^{er} contact avec le jeune,...), cette étape pourrait être le préambule à l'établissement du Projet Individualisé, en définissant la problématique de l'utilisateur : un pré-projet.

2) Organisation des interventions : il sera nécessaire au préalable d'élaborer une définition commune du Projet Individualisé dans le cadre de l'institution ; le jeune est accueilli et pris en charge par chaque membre de l'équipe technique selon son champ de compétences : constitution de grilles d'observation ou de bilans, ces documents seront établis le plus objectivement possible.

3) Coordinateur du Projet Individualisé : qui sera-t-il ? Il faudra définir son rôle. Il est entendu que le Chef d'établissement est le garant institutionnel. Il est cependant nécessaire de déterminer qui sera le Coordinateur du Projet Individualisé et quel sera son rôle ? Il pourrait être responsable de la mise en œuvre des procédures, de l'écrit du Projet Individualisé en accord avec la famille et le jeune, de la mise en œuvre de ce qui a été décidé ; il pourra interpellé et être interpellé sur le projet... Le Coordinateur devra faire preuve de capacités relationnelles (compromis, négociation, ajustement, ...), il devra être capable d'appréhender globalement les logiques de prise en charge.

Une fiche de profil de poste du Coordinateur devra être travaillée en équipe.

Des professionnels (tous corps de métiers confondus) pourraient être sollicités et formés pour assumer cette tâche.

4) Temps accordé et lieu de réalisation du projet individualisé : il faudra réfléchir à l'organisation de cette réunion, axée essentiellement sur l'établissement du projet individualisé et donc la dissocier inévitablement des réunions existantes, synthèses ou diagnostics dynamiques.

5) Proposition d'organisation de la réunion du Projet Individualisé :

- Repérage de besoins éventuels à partir d'observations.
- Définition d'objectifs prioritaires convenus par l'ensemble de "l'équipe pluridisciplinaire".
- Quelle stratégie d'action met-on en place pour atteindre les objectifs définis ?
- Mise en place de critères d'évaluation pour vérifier l'atteinte des objectifs.

6) Evaluation : afin de vérifier la cohérence et l'efficacité du Projet Individualisé, il est bien entendu important de le reconsidérer au moins une fois tous les deux ans. Si les critères d'évaluation permettent de bien vérifier que les objectifs soient atteints, alors les échéances pourront être fixées facilement en fonction de la nature de ces objectifs (objectifs à court terme, moyen terme, long terme). Il faut noter que les objectifs à court terme seront concrets et contribueront à la réalisation d'objectifs à long terme.

7) Partenariat : le définir et l'organiser. Le jeune et la famille sont bien évidemment à la fois acteurs et partenaires privilégiés. Cette restitution du Projet Individualisé passera par un écrit aux parents et un entretien avec le jeune.

Une cohérence entre la finalité, les objectifs et les moyens mis en œuvre est indispensable.

